Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 038-213803166-20220607-DELCCAS11_2022-DE

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE
LA TOUR DU PIN

Commune de PONT DE CHERUY

RE PUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n° 11/2022

*L'an **deux mil vingt-deux**, le **07 juin** à 17 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pont de Chéruy s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Président.*

Etaient présents** : MM. Franck **BRON**, Daniel **POIRIE**, Mmes Eugénie **GRAND**, Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, Mme Christiane **ANDREU**, M. Jean-Paul **BROUTIER**, Mmes Lyliane **BAUER,** Rita **TOSCANO.

***Procurations** : Mme Caroline **FERRAND** (pouvoir à M. Daniel **POIRIE**), Mme Magalie **BLACHE** (pouvoir à Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**).*

Absente** : Mme Monique **RAVOUNA.

***Assistait en outre à cette réunion** : M. Jean-Pierre **ROUANE**, Directeur Général des Services.*

Objet : REHABILITATION THERMIQUE RESIDENCE AUTONOMIE – APPROBATION DES TRAVAUX ET DU PLAN DE FINANCEMENT.

Exposé du Président.

Par délibération du 23 septembre 2021, le Centre Communal d'Action Sociale a validé l'acquisition des bâtiments constituant la Résidence Autonomie dénommée "Résidence du Parc".

Le 6 décembre 2021, la décision a été prise de confier une maîtrise d'œuvre au bureau d'études "Conseil et Coordination" pour travailler sur la réhabilitation thermique de ces bâtiments datant de 1983.

Ces travaux consisteront à changer l'intégralité des menuiseries extérieures des deux bâtiments, la réalisation d'une étanchéité sur les toitures terrasses, mais également la réfection des balcons et façades.

Après établissement du dossier technique, un appel d'offres sera lancé dans le courant du mois de juin 2022 pour une attribution du marché de travaux lors de la prochaine séance du CCAS, à savoir le 21 juillet 2022.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 038-213803166-20220607-DELCCAS11_2022-DE

Les travaux (options comprises) se réaliseront sur une période de douze mois et s'élèvent à 1.514.400 € hors taxes, auxquels il convient de rajouter le coût de la maîtrise d'œuvre (options comprises), à savoir 129.423 € hors taxes. A ce montant vient se rajouter le coût de l'acquisition des bâtiments à "Alpes Isère Habitat", soit 900.000 €.

Le coût total de l'opération s'élève donc à 2.543.823 € hors taxes (options comprises).

Le plan de financement comprendra une demande de subvention auprès de la CARSAT au titre de l'appel à projets CNAV 2022, ainsi qu'auprès du Département de l'Isère. Dans le même temps, l'Etat sera sollicité au titre de la DSIL 2022. A ces aides possibles se rajouterait la prime pour les Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Le Conseil d'Administration est appelé à statuer.

Décision

Le Conseil d'Administration, après en avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

1 - Approuve le projet de réhabilitation thermique de la Résidence Autonomie, dénommée "Résidence du Parc" tel que présenté dans l'exposé précédent, ainsi que le coût total de cette opération (Acquisition des bâtiments, Maîtrise d'œuvre, travaux), options comprises soit un total de 2.543.823 € hors taxes.

2 - Approuve le plan de financement s'y rapportant, à savoir :

Dépenses (hors taxes)		
Travaux	1.182.400 €	1.514.400 €
Options	332.000 €	
Maîtrise d'œuvre	102.365 €	129.423 €
Options	27.058 €	
Acquisition	900.000 €	900.000 €
Total dépenses		**2.543.823 €**

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 038-213803166-20220607-DELCCAS11_2022-DE

Financements	
CNAV/CARSAT (16 %) Département (13 %) Etat DSIL (25 %) CEE (1,7 %)	410.956 € 328.765 € 635.955 € 43.300 €
Total co-financeurs (55,7 %)	1.418.976 €
Autofinancement CCAS (44,3 %)	1.124.847 €
Total recettes	**2.543.823 €**

3 – Autorise le Président du CCAS à signer tous documents utiles à la réalisation des travaux de réhabilitation de la Résidence Autonomie "Résidence du Parc" et à solliciter les financements prévus dans le plan de financement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 08 juin 2022
Le Président,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
PONT DE CHÉRUY